



INFORMATIONS RENTREE SCOLAIRE 2020

Chers parents,

Voici quelques informations concernant la rentrée en lien avec le plan de protection cantonal – Covid-19.

L'année scolaire 2020-2021 a le statut d'une année scolaire ordinaire. Les enfants de l'école obligatoire doivent pouvoir se comporter et se déplacer en classe, sur le chemin de l'école et dans la cour de récréation aussi normalement que possible.

Toutefois, les règles sanitaires sont toujours d'actualité.

Date de la rentrée scolaire : 27 août 2020, selon les horaires reçus à la fin de l'année.

Retour de vacances :

- Suivant les régions fréquentées ces dernières semaines, merci de vous conformer à l'ordonnance fédérale dans le domaine du transport international de voyageurs. Site de référence :

<https://www.fr.ch/sante/covid-19/covid-19-retours-de-voyage-et-voyage-vers-la-suisse-procedure-dans-le-canton-de-fribourg>

Arrivée à l'école, en général :

- Le matin : entre 07.55 et 08.05.
- L'après-midi : entre 13.25 et 13.35.
- Les élèves rejoignent directement leur classe où les enseignants les accueilleront et veilleront à la mise en pratique des règles d'hygiène.
- Merci d'éviter de rester en groupe.



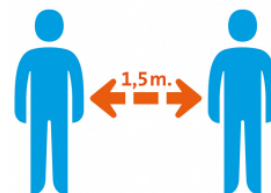
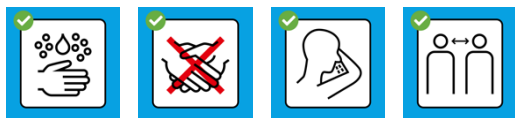
Sortie de l'école :

- Entre 11.45 et 11.55 maximum
- Entre 15.15 et 15.25 maximum

Cour d'école et bâtiments :

- Le périmètre et les bâtiments scolaires sont strictement réservés aux élèves, aux enseignants et au personnel de l'école.
- Les parents attendent leur enfant hors de la zone en respectant les distances officielles.
- L'accès aux bâtiments est autorisé pour les personnes qui ont pris rendez-vous au préalable avec les enseignants ou les thérapeutes de Flos Carmeli. Merci de respecter les règles d'hygiène dès l'entrée dans les locaux.

Règles d'hygiène :



Port du masque :

- Le port de masque d'hygiène dans les écoles n'est pas exigé, ni recommandé pour les enfants durant le temps scolaire. Quand la famille souhaite que leur enfant porte un masque d'hygiène, elle le lui fournit. L'école ne demandera pas à l'élève de le retirer cependant il doit le gérer de manière autonome.
- Lors des transports scolaires (piscine...), le masque n'est pas obligatoire pour les élèves.
- Lors de déplacements avec les transports publics (TPF, CFF...), le port du masque est obligatoire pour les enfants dès 12 ans.
- Lors de transports en véhicule privé, les adultes portent obligatoirement le masque.

Réunions de parents :

- Pour les réunions, il est souhaité dans la mesure du possible qu'une seule personne par famille soit présente et il est exigé qu'elle porte son masque personnel si la distance ne peut être respectée.
- Traçabilité : une feuille de présence sera à compléter lors de votre passage à l'école.

Enfant malade :

- Les élèves qui présentent des symptômes de la maladie doivent porter un masque, être isolés et rentrer chez eux immédiatement. Les parents seront informés par l'école et viendront les chercher.

Sous réserve de modifications, en lien avec la progression de la situation Covid-19, les éléments ci-dessus sont en vigueur dès le 27 août 2020.

Le plan de protection est disponible sur le site de l'Etat de Fribourg ainsi que sur le site de l'école où d'autres informations peuvent être consultées.

<https://fr.ch>

<https://marly.friweb.ch/fr/actualites/ecole-primaire-de-marly-cite>

En vous souhaitant ainsi qu'à vos enfants une très belle rentrée scolaire, nous vous présentons, chers parents, nos salutations les meilleures.

*Stéphanie Cotting
Responsable d'établissement*